

COMMUNE DE LE SOURN

Demande de location de la salle polyvalente

Tarifs pour les habitants et associations de la commune.

Majoration de 50% pour les personnes et associations extérieures.

- La Mairie se réserve le droit d'annuler la location de la salle en cas d'élections, la salle servant de bureau de vote
- L'heure légale de fermeture est fixée à 1 heure du matin

	Tarif Associations, Bal, Repas, Spectacles, Loto, Fêtes avec entrées	Réunions, Expositions	CE, Repas, Arbres de Noël, Réveillons, Mariages	Buffet, Soirée dansante, Repas de famille	Vins d'honneur
Grande salle (230 m2) Chauffage (1)	109 € 141 €	46 € 79 €	125 € 161 €	81 € 117 €	63 € 99 €
Petite salle (100 m2) Chauffage (1)	56 € 70 €	28 € 46 €	63 € 81 €	54 € 72 €	46 € 63 €
Cuisine	54 €	54 €	54 €	54 €	-
Sono	50 €	-	-	-	-
Couvert simple	0.50 €	0.50 €	0.50 €	0.50 €	-
Caution	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €

(1) Participation aux frais de chauffage pour la période du 15 octobre au 15 avril

SONO : uniquement pour les associations sournaises : TARIF 50 € + chèque caution 150 €

TOTAL devis :

Obligation de remplir une demande de location (même pour les locations à titre gratuit).

Chaque association sournaise bénéficie d'une location de salle gratuite une fois par an.

Les associations ou particuliers sont redevables des dommages immobiliers et mobiliers pouvant affecter les salles confiées, y compris pour les locations à titre gratuit. Vous devez disposer d'une **Assurance Spécifique Responsabilité Civile**.

Le devis est susceptible de variation de prix en fonction de l'état de réception de la salle effectué par le maire ou toute personne déléguée soit 19 € par heure de ménage nécessaire à la remise en état des salles. Au verso, la liste des points sur laquelle portera l'état des lieux. Le montant du dommage sera précisé sur le titre à payer expédié au demandeur.

Le demandeur :

Vu pour accord.

Téléphone :

Le Demandeur

Le Maire

Date de location :

Date de location

Points de mise en conformité de la salle polyvalente après utilisation

"Plan Propreté de la salle polyvalente"

- Les sacs poubelles ainsi que les bouteilles plastique et verre doivent être déposés dans les conteneurs situés à l'extérieur sur le parking
- Lumières éteintes
- Sanitaires lavés
- Tables lavées et rangées sur les chariots
- Chaises pliées sur les chariots
- Vaisselle lavée et ramassée dans les placards
- Cuisine propre
- Coup de balai et serpillère dans tous les locaux occupés (**ne pas laver le parquet**)